

Objectif du plan : maîtriser la Paratuberculose + les mycoplasmes en élevage caprin.  
Sélection des élevages : CLO/CLS/Appui technique/volontaire  
45 élevages maximum en 2<sup>de</sup> année

## Protocole Paratuberculose et mycoplasmes

Je vaccine  
contre la  
paratuberculose

Par année :

5 PCR de mélange de crottes de  
10 chèvres L1-L2

1 PCR de mélange de crottes de  
10 chevrettes (nullipares)

Sérologie + PCR sur animaux  
achetés

1 à 3 visites / an d'approche  
globale de la santé (alimentation,  
sanitaire, conduite globale)

3 PCR lait de tank

Recherche individuelle si suspicion  
clinique

Paratuberculose  
Mycoplasmes

Je ne vaccine  
pas contre la  
paratuberculose

Par année

30 animaux en sérologie (> 2 ans)

1 PCR de mélange de crottes de 10  
chevrettes (nullipares)

Sérologie + PCR sur animaux achetés

1 à 3 visites / an d'approche globale  
de la santé (alimentation, sanitaire,  
conduite globale)

3 PCR lait de tank

Recherche individuelle si suspicion  
clinique

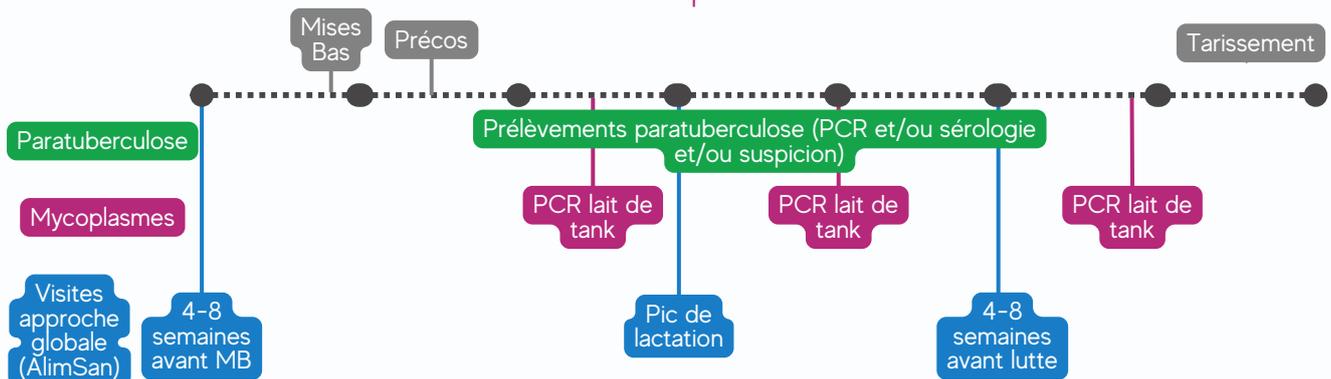
Je fournis des  
boucs à la  
pépinière

En amont de fournir : dépistage  
initial (PCR crottes ou  
sérologie)

Suivre protocole (selon  
vaccination ou pas)

Sérologie individuelle ou PCR  
crotte individuelle des mères à  
bouc (selon statut vaccinal)

Mycoplasmes : idem ci-contre



**ATTENTION : POUR LES ÉLEVAGES FOURNISSEURS DE LA PÉPINIÈRE :**  
AVOIR LE SONDAGE SÉROLOGIQUE INITIAL EN AMONT DES PRÉCÓS OU LES PCR DE CROTTES (PETIT MÉLANGE)

### Mon rôle en tant que vétérinaire

Suivi sanitaire global du cheptel qui peut se faire en même temps que la visite du GDS  
Identification des prélèvements lors de la prophylaxie pour une analyse sérologique sur les chèvres de plus de 2 ans  
**(noter "P" à côté des animaux > 2 ans sur 30 animaux)**  
1 visite / an sur la thématique paratuberculose/mycoplasmes

### Prise en charge financière

Prise en charge à 100% par l'ODARC  
Facturation à envoyer au GDS Corse, uniquement  
pour les éleveurs du plan (liste envoyée par le GDS)

### Rôle du GDS

Prélèvement de crottes (PCR paratuberculose)  
Prélèvement de lait (PCR mycoplasmes)  
Suivi des fournisseurs et visite AlimSan

### Facturation

|                      |  |   |
|----------------------|--|---|
| <b>Visite dédiée</b> | 1 / an / élevage engagé  | 6 IO 2025 (101.58€)<br>+ 1/16 d'IO 2025 (1.06€) / km parcourus<br>+ indemnités kilométriques (barème fiscal en vigueur) |
| <b>Vaccination</b>   | Toutes les chevrettes (troupeau entier<br>uniquement sur accord vétérinaire/GDS) | 3.80 € TTC / dose administrée (possibilité de facturer au flacon<br>soit 30 doses)                                      |
| <b>Autopsie</b>      | 1 / an / élevage engagé  | 4 IO 2025 (67.72€)  |